



REVUE DE PRESSE

Semaine 3
15/01/2024 – 21/01/2024

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- L'Officiel des Transporteurs
- Froid News
- LSA Commerce & Consommation
- Les Échos
- Les Routiers
- Bulletin des Transports et de la Logistique

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

info@lachainelogistiquefroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article I 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaine Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **Froid News**
 - Sofrilog reprend la société EFB (Entrepôts Frigorifiques de Bressuire)
 - De nouveaux membres au conseil de Global Cold Chain Federation
- **Les Routiers**
 - XPO ouvre 180 postes pour les jeunes alternants, dont de conducteurs
- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Alexandre Clareton prend la tête de l’UNOSTRA

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **LSA Commerce & Consommation**
 - Jérôme Foucault, président de l’Adepale : « Les négociations n’ont jamais été aussi tendues »
 - Ecomiam nomme un nouveau directeur général délégué et vise un retour à la rentabilité en 2024
 - [Info LSA] La nouvelle directrice de l’innovation de Carrefour Groupe est...
 - Négociations commerciales : La Coopération laitière tire la sonnette d’alarme
 - Vente de Casino : l’intersyndicale interpelle Thierry Cotillard, le patron des Mousquetaires
- **Les Échos**
 - Alimentation : ce cocktail « détonnant » qui hystérise comme jamais les négociations commerciales
 - La révolte agricole gronde dans toute l’Europe
 - Inflation : les surprenantes nouvelles habitudes des Français au supermarché
 - Les agriculteurs redoutent de payer le recul de l’inflation dans les Caddies
 - Viande rouge : la déconfiture de la production française
- **Froid News**
 - Lidl poursuit ses travaux en Bretagne sur sa future plateforme de 56 000 m²

TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

- **Bulletin des Transports et de la Logistique**
 - REMANIEMENT MINISTÉRIEL : Le Modem au Transport ?
- **L’Officiel des Transporteurs**
 - [Réglementation] Les enjeux du nouveau reporting extra-financier pour les transporteurs
 - Décarbonation : L’IRU contre l’obligation d’achats de poids lourds bas carbone
- **Les Échos**
 - Pourquoi le marché français des camions risque de ralentir en 2024

PREMIERE PARTIE :

L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS



Sofrilog reprend la société EFB (Entrepôts Frigorifiques de Bressuire)

L'entreprise EFB (Entrepôts Frigorifiques de Bressuire) basée dans les Deux-Sèvres rejoint le groupe Sofrilog, accentuant ainsi son ancrage dans l'ouest de la France.



Le spécialiste de la logistique et du transport frigorifiques, Sofrilog, annonce l'acquisition de l'entreprise EFB (Entrepôts Frigorifiques de Bressuire). Fondée il y a 33 ans, la société basée à Bressuire dans le département des Deux-Sèvres dispose de 20 000 m³ de froid négatif et de deux tunnels de congélation pour fournir à ses clients des services de logistique de proximité, s'appuyant sur une maîtrise de la sécurité et de la traçabilité alimentaire (IFS Logistics, HACCP, Produits Bio). Une position qui va dans le sens de la philosophie de Sofrilog, le groupe s'étant constitué autour d'un réseau de PME disposant d'un solide ancrage local. Ce rachat vient ainsi accompagner son développement, celui-ci s'appuyant aujourd'hui sur 40 plateformes logistiques totalisant 1,5 million de m³ d'entreposage, 350 véhicules et 1 450 salariés. Il lui permet également de renforcer son maillage dans l'ouest de la France, tout en offrant à ses clients ses capacités logistiques et de transport.

Renforcement de l'offre de proximité

« Le choix de Sofrilog pour reprendre mon entreprise a été dirigé par mon attachement à des valeurs partagées, qui font notre ADN. En faisant ce choix, je suis rassurée sur le devenir d'EFB, de mes équipes, mais surtout de l'engagement de Sofrilog à accompagner nos clients dans leurs projets et leur développement », commente Claudie Antoine, présidente d'EFB. « L'arrivée d'EFB dans Sofrilog s'inscrit dans notre stratégie de développement, en renforçant notre offre de proximité à l'attention des industriels de l'agroalimentaire, pour apporter toujours plus de valeur à la supply-chain de nos clients », déclare de son côté Rui Pereira, directeur général de Sofrilog.



De nouveaux membres au conseil de Global Cold Chain Federation

La Global Cold Chain Foundation (GCCF) a annoncé la composition de son nouveau conseil d'administration pour 2024. Le vice-président senior, corporate development de chez United Cold Storage, Mickey Hoffmann, en devient le nouveau président.



Mickey Hoffmann, nouveau président de Global Cold Chain Alliance.

Dédiée à la construction et au renforcement de la supply chain sous température contrôlée dans le monde entier, la Global Cold Chain Alliance (GCCA) s'appuie sur la Global Cold Chain Foundation (GCCF), son partenaire à but non lucratif, en matière d'éducation, de recherche et de développement international. La Fondation propose des programmes de formation aux meilleures pratiques de stockage, de manipulation et de transport de produits à température contrôlée et développe des guides pour la manipulation, le stockage et la congélation appropriés des produits périssables ainsi que sur la gestion de l'énergie et des installations. La GCCF a récemment annoncé la composition de son nouveau conseil d'administration pour 2024. Mickey Hoffmann, vice-président senior, corporate development chez United States Cold Storage a ainsi été élu président tandis que Ken Whah, président et partenaire régional de RLS Great Lakes, chez Core X, a été nommé vice-président et Adam Forste, co-président exécutif de Lineage Logistics, a été désigné trésorier. Greg Laurin, président de Conestoga Cold Storage, agira de son côté au titre de président sortant. Les membres ont d'autre part approuvé la liste suivante de candidats pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2024, pour les postes de gouverneurs généraux du GCCF : Owusu Akoto, chez Freezalink (nouveau) ; Justin Brandt, chez Nor-Am Cold Storage (renommé) ; Niels Lundgaard-Svenstrup, chez Lineage Logistics (renommé) ; Mathew Moore, chez Americold (nouveau) ; Joris Olbrechts, chez Jodifrost SA (nouveau) ; Tom Poe, chez Crystal Distribution (renommé) ; Marty Steinmetz, chez United States Cold Storage (renommé) et David Stuver, chez Capital Ventures LLC (membre public). Un nouveau conseil constitué de dirigeants bénévoles chargés de gouverner, d'élaborer des politiques et de fixer le cap pour l'avenir..

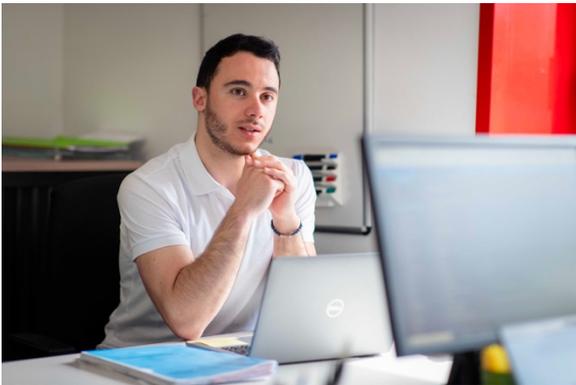
« Je suis ravi d'être nommé président du GCCF cette année. Le travail de la fondation est très important pour la formation du personnel mondial de la chaîne du froid ainsi que pour faire progresser le développement des meilleures pratiques en matière de température contrôlée dans le monde entier. J'ai hâte de travailler avec mes collègues membres du conseil d'administration pour tirer parti de leur expertise afin de faire avancer ces deux objectifs », a commenté Mickey Hoffmann.



XPO ouvre 180 postes pour les jeunes alternants, dont de conducteurs

XPO Logistics va ouvrir aux jeunes 180 postes en alternance à pourvoir dès la rentrée 2024, du CAP au Bac+5. Cela rentre dans le cadre de la Charte de la diversité qu'il a signée en 2021, ce qui donne à des personnes issues de parcours divers l'opportunité de s'insérer professionnellement.

Parmi les 50 métiers à pourvoir, XPO cite notamment les exploitants, assistants d'exploitation et conducteurs routiers. Les alternants sont invités à suivre des programmes d'intégration sur mesure. Des comités internes sont menés pour identifier les profils les plus prometteurs en vue d'une éventuelle embauche.- MF



Alexandre Clareton prend la tête de l'UNOSTRA



Alexandre Clareton a été élu le 11 janvier président de l'UNOSTRA (Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles), succédant à Sandrine Bachy, qui a honoré cette fonction pendant sept ans.

Alexandre Clareton, âgé de 37 ans et originaire de Béziers, a toujours été passionné par le métier du transport routier. Dès son plus jeune âge, il a été initié au métier par son père spirituel, ce qui a façonné sa vocation. Après un parcours académique spécialisé à Narbonne, Alexandre Clareton s'est établi à son compte à 22 ans. Aujourd'hui, il dirige le Groupe Clareton, résultat de plusieurs années de croissance et d'expansion. « Son parcours inspirant et son engagement envers le secteur du transport routier font de lui un leader visionnaire pour l'UNOSTRA », indique l'UNOSTRA dans un communiqué. « J'ai été membre à distance [de l'UNOSTRA] dans un premier temps dans les années 2004, 2008 au travers de mon premier patron à Mazamet qui était un membre actif de l'UNOSTRA, souligne le jeune dirigeant. C'est lui qui m'a transmis l'intérêt et le sens du syndicalisme patronal. J'ai ensuite adhéré une fois ma société lancée, en 2015. Adhérer à l'UNOSTRA m'a permis de me sentir moins seul et d'échanger avec des confrères.

Feuille de route

Accompagné par son équipe, Alexandre Clareton indique qu'il s'appuiera sur une feuille de route ambitieuse pour mener la fédération vers de nouveaux horizons. Il souligne notamment l'importance de l'innovation et de l'adaptation dans l'industrie du transport. « Le poste de président est l'opportunité selon moi d'accompagner les transporteurs de TPE, PME et d'échanger sur les difficultés au quotidien dans la gestion d'une entreprise, sur les problématiques du transport et de la réglementation », précise-t-il.

Ludivine Dubernet, déléguée générale de l'UNOSTRA a déclaré : « Nous sommes extrêmement reconnaissants pour l'engagement et les réalisations de Mme Bachy au cours de son mandat. Nous sommes également ravis d'accueillir M. Clareton à la présidence. Son expertise et sa vision sont essentielles pour naviguer dans les défis et opportunités futurs du transport routier. ».

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHÉ



Jérôme Foucault, président de l'Adepale : « Les négociations n'ont jamais été aussi tendues »

Le premier round des négociations commerciales s'est achevé ce 15 janvier. Le président de l'Adepale, qui représente 3000 PME et ETI pesant 56% du chiffre d'affaires de l'industrie agro-alimentaire, fait part d'un « climat très dégradé » avec des « plans d'affaires qui ne sont pas travaillés correctement ».

Selon Jérôme Foucault, les PME ont fait l'objet de menaces de déréférencement et la sanctuarisation de la matière première agricole n'est pas respectée.

LSA : La totalité des PME ont-elles réussi à signer le 15 janvier à minuit comme la loi du 17 novembre le prévoyait ?

Jérôme Foucault : Nous tendons à 100% de signatures, mis à part quelques cas, à la marge, pour une poignée de PME et une enseigne plus jusqu'au boutiste que les autres, Intermarché. L'amende en cas de non signature qui s'élève à cinq millions d'euros a aussi poussé un bon nombre d'enseignes à signer. Cependant, certaines se sont montrées plus dures : Intermarché donc, mais aussi Carrefour. De manière générale, le climat a été extrêmement tendu.

LSA : C'est toujours le cas lors des négociations, non ?

J.F : Nous sommes montés d'un cran. La plupart des distributeurs sont arrivés avec des demandes déflationnistes alors que les demandes des PME sont restées modérées, inférieures à 4,5% pour la très grande majorité d'entre elles. Cette année, cela ne ressemblait plus à des négos, avec des plans d'affaires qui n'ont pas été travaillés correctement. Moins d'innovations, moins de promotions, moins de réflexion autour de l'amélioration des catégories de marques et de produits... Tout s'est fait de manière lapidaire et nous en verrons les conséquences.

LSA : A quel niveau se fait l'atterrissage ?

J.F : Entre 0 et +2%. Cela n'est pas suffisant et pas à la hauteur de tous les coûts auxquels font face les PME. Leurs demandes de hausses correspondent strictement à des variations de coûts des matières premières agricoles et industrielles, de l'énergie, des salaires, des services, des coûts de stockage et des taux d'intérêt. L'inflation a provoqué une hausse des prix de nos intrants ; les coûts de financement de nos stocks ont augmenté à cause de la hausse des taux d'intérêt. Or, rappelons-le, les distributeurs gagnent de l'argent avant d'avoir payé leurs fournisseurs. Regardez leur besoin en fonds de roulement et vous serez étonné ! Au final, les PME sortent perdantes car cela limite leur capacité d'investissement.

Ecomiam nomme un nouveau directeur général délégué et vise un retour à la rentabilité en 2024

Le distributeur de surgelé écomiam veut retrouver de la rentabilité en optimisant la taille et la performance du réseau. Dans ce but il nomme Christophe Vasseur au poste de Directeur Général Délégué.



Christophe Vasseur est le nouveau DG délégué d'écomiam.

Le distributeur français de surgelés, écomiam, a réalisé un chiffre d'affaires magasins (62 unités à fin décembre 2023) de 40,4 M€ en progression de 8,3% (+4,9% à surface de vente constante), au titre de l'exercice 2022/2023 clos au 30 septembre 2023. Cette performance s'inscrit dans un contexte national marqué par une inflation impactant fortement le pouvoir d'achat des ménages dont le budget surgelé est d'environ 250€ par an. Durant cette période, écomiam a bénéficié de l'ouverture de 6 nouveaux magasins, ce qui a permis de compenser la fermeture de 7 magasins n'offrant pas de perspectives de développement suffisantes. Le chiffre d'affaires consolidé 2022/23 s'élève à 41,4 M€, en croissance de 7,2% par rapport à l'exercice précédent. En 2022/23, écomiam enregistre une amélioration significative de sa marge brute, atteignant 39,7% du chiffre d'affaires magasins, soit une augmentation de 2 points en un an et de 7,3 points depuis l'introduction en Bourse. Le résultat d'exploitation du réseau, avant charges de structure, s'élève à 3,2 M€ sur l'exercice 2022/23, en retrait limité de 320 K€. Les autres charges liées à l'exploitation sont en augmentation de 9,7% à 7,7 M€, notamment sous l'effet des charges de personnel (+277 K€) et des frais relatifs à l'optimisation du réseau (+286 K€). Ces efforts ont pesé sur l'Excédent Brut d'Exploitation (-2,2 M€) et le résultat d'exploitation (-3,6 M€) consolidés. Le résultat net part du Groupe sur l'exercice 2022/23 est en retrait de 5,3 M€.

Optimiser le réseau et développer la relation client

Après une phase de forte croissance qui a nécessité d'importants investissements, écomiam a réalisé au 1er trimestre 2023/24, un chiffre d'affaires magasin en retrait limité de 6,2%, à 11,1 M€, (-5,9% à surface de vente constante). Durant cette période, écomiam a poursuivi sa stratégie de gestion de son réseau avec 7 fermetures de magasins non rentables et l'implantation de 2 nouveaux points de vente en Pays-de-Loire et Hauts-de-France, à l'équilibre dès les premiers mois d'ouverture. Dans ce contexte, l'arrivée de Christophe Vasseur en qualité de Directeur Général Délégué, «s'inscrit dans la volonté d'engager la société dans un cycle de retour sur investissements avec une croissance rentable et durable», indique Daniel Sauvaget, le Président Directeur Général. Christophe Vasseur aura comme priorité d'optimiser le réseau «en spirale autour des magasins qui fonctionnent le long d'un arc Atlantique», de développer l'assortiment produits, de façon ciblée autour des plats cuisinés, des produits apéro et des desserts, pour répondre aux attentes clients et séduire la clientèle urbaine, et de développer la relation client au détriment de la publicité dans les grands médias. «83% du CA est réalisé par les encartés qui ont un panier moyen très supérieur aux clients occasionnels», rappelle Daniel Sauvaget.

Christophe Vasseur, 49 ans, diplômé d'un MBA HEC Paris (E14) et de l'université Middlesex à Londres, possède plus de 20 ans d'expérience de direction générale dans le secteur de l'agro-alimentaire. Il a opéré avec succès plusieurs redressements et transformations d'entreprises, générant une croissance rentable et durable (Socavi - BRF - Solina).

[Info LSA] La nouvelle directrice de l'innovation de Carrefour Groupe est...

Hélène Labaume annonce sur LinkedIn prendre la direction de l'innovation et du fonds d'investissement dédié aux start-up au sein du département e.commerce du groupe Carrefour. Entrée chez le distributeur en mars 2022, elle a passé dix ans auparavant chez Festi.



Hélène Labaume succède à Nicolas Safis en tant que directrice de l'innovation du groupe Carrefour.

Avocate de formation, après un diplôme de Paris-Dauphine et de l'IAE de la Sorbonne, Hélène Labaume a goûté au marketing chez Festi, site de vente en ligne de déguisements et de décorations pour faire la fête, avant de rejoindre le groupe Carrefour en 2022, au sein du département innovation. En tant que directrice de projets, elle a notamment participé à la création du Carrefour Marketing Studio. Depuis début janvier, sa nomination en tant que directrice de l'innovation au sein du département e.commerce est officielle où elle remplace Nicolas Safis. Elle l'annonce elle-même ce 18 janvier sur son profil LinkedIn.

Pendant dix ans, elle a oeuvré à plusieurs postes chez Festi, successivement comme directrice du e.commerce et du marketing, de 2014 à 2018, puis directrice des opérations, entre 2018 et 2022.

Négociations commerciales : La Coopération laitière tire la sonnette d'alarme

La Coopération laitière évoque un bilan des négociations à mi-parcours peu concluant. Elle réclame des hausses de tarifs comprises entre 2 et 4 %.



Pascal Le Brun, Président de la Coopération laitière dénonce une mise à mort des lois Egalim.

Alors que les négociations commerciales sont à mi-parcours suite au calendrier modifié par la Ministère de l'Economie et des Finances, La Coopération laitière, qui rassemble 240 coopératives et 55% du lait collecté en France, dresse un premier bilan alarmant. «Les PME et TPE n'ont pas obtenu de hausses de prix et toutes n'ont pas encore contractualisé, indique son Président Pascal Le Brun. Il est hors de question de céder à la grande distribution pour baisser les prix avec l'appui de Bercy. Si la grande distribution n'accepte pas de faire passer des hausses, on va dans le mur. Sur les trois

dernières années les charges ont explosé. La hausse du prix du lait d'environ 30% a permis de financer ces hausses de charges et la rémunération des producteurs. Mais les coûts restent élevés avec une inflation qui se poursuit sur les matières industrielles. Il y a certes une baisse des coûts de l'énergie qui avaient pris plus de 80% sur les trois dernières années, mais on nous annonce une hausse de la taxe sur le gaz. Et les prix des ingrédients vont continuer d'augmenter sur 2024, tout comme les charges financières».

Compenser l'inflation

Pour Pascal Le Brun, une hausse comprise entre 2 et 4% est nécessaire pour compenser l'inflation, préserver la rentabilité et répondre aux investissements de mise en conformité sur les emballages avec les bouchons solidaires ou pour décarboner les usines. Il évoque aussi un enjeu d'attractivité sur les salaires pour garder la main-d'œuvre et permettre le renouvellement des générations. En 2023 les augmentations de prix n'ont pas empêché la consommation de produits laitiers de rester dynamique. Le lait français est d'ailleurs devenu l'un des moins chers de l'Union européenne alors que les charges sont identiques. «Si on ne fait pas passer les hausses, le risque est d'aller chercher des produits à l'importation pour répondre à cet objectif de baisse des prix, souligne-t-il. La rentabilité de nos coopératives laitières est très minime. La grande distribution doit arrêter de jouer la déflation si elle ne veut pas tuer l'amont agricole. La baisse de la collecte est alarmante. En 2023 la production laitière a chuté de 2,7%. On accentue la déprise laitière et les campagnes qui se vident. Si on poursuit dans cette voie, la France ne sera bientôt plus autosuffisante. C'est inacceptable dans un pays où on a tout pour faire du lait », conclut Pascal Le Brun qui dénonce une mise à mort des lois Egalim.



Vente de Casino : l'intersyndicale interpelle Thierry Cotillard, le patron des Mousquetaires

A cinq jours d'un comité social et économique prévu le 24 janvier à Saint-Etienne et où ils devraient être fixés sur la liste des 313 magasins cédés à Intermarché et à Auchan, les syndicats demandent au président de la Société les Mousquetaires (SLM) de le rencontrer. Ils s'étonnent de ce qu'ils apprennent dans la presse : la cession de tous les entrepôts, des fermetures sèches de magasins et, surtout, l'entrée en discussions avec un autre interlocuteur.



L'intersyndicale de Casino s'inquiète de la possible cession des 12 entrepôts Casino, mais aussi de l'entrée en négociations d'Intermarché avec un autre acteur...

"Une nouvelle fois, Monsieur Thierry Cotillard a révélé aux médias des informations contraires aux engagements qu'il avait pris précédemment auprès de la direction du groupe Casino et auprès de Monsieur Bruno Le Maire". Le ton est vif et agacé. En cause, un article de la Lettre daté du 16 janvier, qui évoque les difficultés d'Intermarché et de Auchan à reprendre les entrepôts de Casino.

Pour mémoire, le groupe stéphanois en compte 12, de Montbartier (Tarn-et-Garonne) à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), de La Farlède (Var) à Andrézieux-Bouthéon et St Bonnet les Oules, ces deux derniers étant situés dans le fief de Casino, la Loire. Ils emploient au total 2000 salariés. Or, Intermarché et Auchan disposent déjà d'entrepôts.

"Une provocation"

"Pour 300 magasins, il en faut trois ou quatre, explique Jean Pastor, porte-parole de l'intersyndicale. Le ministre de l'Economie nous a d'abord garantis que huit entrepôts seraient gardés, puis cinq. Et maintenant, Thierry Cotillard annonce renoncer à la reprise d'entrepôts et même vouloir procéder à des fermetures sèches de magasins. C'est de la provocation pour quelqu'un qui se targue d'être le défenseur de l'emploi en France!" De son côté, Intermarché affirme que son projet aura un "impact positif sur l'emploi et réaffirme son engagement initial à en maintenir le maximum". Et, sur les entrepôts, le groupement précise qu'"ils ne sont pas dans le périmètre des négociations exclusives et que le sujet est étudié avec la plus grande attention".

L'intersyndicale assure dans son communiqué paru ce 19 janvier qu'Intermarché serait "en discussions pour revendre une centaine de magasins Casino à un acteur qui avait précédemment engagé des discussions exclusives avec le groupe". LSA a cherché...Serait-ce In Vivo, géant agricole français composé de 185 coopératives, et Teract, le véhicule dirigé par Moez-Alexandre Zouari, plus gros franchisé Casino avec 200 magasins ? Ou bien Lidl? "Monsieur Cotillard devrait consacrer la même énergie à munir ses magasins d'un modèle social exemplaire afin de ne plus être le dernier de la classe". Ainsi l'intersyndicale conclut son communiqué. L'offre conjointe faite par Intermarché et Auchan pour reprendre 313 hypers et supermarchés Casino court jusqu'au 31 janvier.

Les Echos

Alimentation : ce cocktail « détonnant » qui hystérise comme jamais les négociations commerciales

Si la plupart des contrats ont été signés avec les PME avec des hausses modérées, la dureté des discussions est inédite entre les grandes enseignes et les grandes marques ; discussions qui s'achèveront le 31 janvier. Explications.



Les négociations sont tendues entre les distributeurs et leurs fournisseurs pour les prix 2024. (Shutterstock)

L'heure de vérité sonnera dans quelques jours pour les prix 2024 des produits de grande consommation. Les négociations des distributeurs avec les PME se sont déjà achevées le 15 janvier et les discussions avec les multinationales entrent dans la dernière ligne droite avant leur conclusion le 31.

Michel-Edouard Leclerc, sur TF1, a promis de « casser l'inflation » et de ramener la hausse des étiquettes de l'alimentation à 2-3 % par an alors que, selon une enquête du « Parisien », le pouvoir d'achat est devenu la première inquiétude des Français. Pourtant, le résultat n'est pas garanti.

Sur deux ans, l'inflation alimentaire a dépassé les 20 %. Les discussions avec les PME ont abouti à des petites hausses. Celles avec les grandes marques s'avèrent plus dures, même si un distributeur tempère le propos : « Cela ne se passe pas si mal, sauf avec quelques multinationales. ».

Les PME réalistes

Les PME, qui représentent 90 % des fournisseurs des supers et hypermarchés mais 10 % à 20 % de leurs ventes, ont joué le jeu des consommateurs. L'Adepale, association qui réunit 3.000 PME et ETI du secteur pesant 110 milliards d'euros de chiffre d'affaires, a reconnu le 15 janvier que ses membres ont modéré leurs demandes de hausse, à moins de 4,5 % pour la grande majorité.

Des hausses « strictement liées aux variations de coûts des matières premières agricoles et industrielles, de l'énergie ainsi qu'aux hausses des salaires, des services, des taux d'intérêt et des coûts de stockage ». « Dans la dernière ligne droite, certains distributeurs ont fait des demandes caricaturales » ironise indique Jérôme Foucault, président de l'Adepale, qui estime que « les entreprises n'ont pas obtenu ce dont elles ont besoin pour investir ».

La Feef, autre organisation des petits fournisseurs des Leclerc et autres Carrefour, a annoncé le 11 janvier un « atterrissage » des tarifs entre -1 % et 0 %, pour 60 % de ses membres. Son président Léonard Prunier n'est pas satisfait, mais fait preuve de réalisme : « Le compte n'y est pas ! Fort heureusement, les fournisseurs PME-ETI ont pu négocier avant les multinationales. » Des multinationales qui livrent encore bataille et pourraient obtenir de meilleures conditions.

De -5 % à +5 %

« Les demandes des grandes marques tournent autour des 5 % » explique Jacques Creyssel, le délégué général de la Fédération de la grande distribution (FCD) qui souligne « des négociations difficiles avec quelques multinationales qui veulent préserver ou augmenter leurs marges ». « Les entreprises ont demandé une hausse moyenne de 5 %. Les distributeurs ont proposé des baisses de -3 à -5 % » affirme de son côté Richard Panquiault, directeur général de l'Institut de liaison des entreprises de consommation (Ilec), le club des grandes marques.

Jacques Creyssel estime que « plusieurs géants de l'agroalimentaire jouent la montre en espérant profiter du calendrier resserré [auparavant, les « négos » s'achevaient le 1er mars, NDLR] ». Le montant de l'amende prévue par la loi en cas d'absence de signature à la date butoir est passé d'1 à 5 millions d'euros. Le gouvernement et la Répression des fraudes ont sifflé la fin des prolongations d'autrefois, de ces négociations qui s'achevaient « à l'arrache » au petit matin.

L'avancement de la date butoir au 31 janvier au lieu du 1er mars, imposé par le gouvernement, tend les discussions. La loi Descrozaille votée en 2023 transforme les négociations en bras de fer. Elle autorise les fournisseurs à arrêter les livraisons en cas de désaccord sur le prix. Auparavant, un préavis appliquait pendant plusieurs mois le tarif de l'année précédente. Les enseignes avaient tout intérêt à la non-signature. La ruse a fait long feu.

« Violence inouïe »

Signe des tensions, sans attendre la fin des négociations, Carrefour a établi un rapport de force avec le déréférencement en France, en Espagne et en Italie les marques de PepsiCo, le géant des boissons, des mueslis Quaker et des chips Lays. « PepsiCo demandait 7 % d'augmentation, avec 20 % de hausse en deux ans, ce n'est pas possible » commente un acheteur.

« Nous nous sommes aussi fâchés avec PepsiCo » raconte Dominique Schelcher, le président de Système U. Le PDG de Coca-Cola Europacific Partners (CCEP) France, François Gay-Bellile, a assumé mi-novembre dans « Le Parisien » une demande de hausse de 7 %.

« Les discussions sont d'une violence inouïe. On n'avait pas vécu cela depuis cinq ans. C'est un vrai retour en arrière à la période 2014-2018 avant le vote de la loi Egalim » résume Richard Panquiault. L'inflation de 20 % sur deux ans a rallumé la guerre des prix et la baisse des volumes (3,1 % en 2023 selon Circana) n'inquiète pas suffisamment les entreprises pour qu'elles sacrifient leurs marges.

Centrales d'achat européennes

Un autre élément attise les tensions. Les distributeurs basculent leurs achats auprès des géants mondiaux des produits de grande consommation vers leurs centrales européennes.

Leclerc a monté Eurelec, « l'Airbus de la distribution », avec l'allemand Rewe. Système U a rejoint Everest avec le leader allemand Edeka. « L'indice des prix est de 102 en Allemagne et de 115 en France » indique Dominique Schelcher pour montrer les gains potentiels. Carrefour a créé Eureka en Espagne.

« Avec des centrales d'achat européennes délocalisées à l'étranger, l'entrée en application de la loi Descrozaille, la fin de la sanctuarisation des prix agricoles et l'inflation par-dessus, on obtient un cocktail complètement détonnant » synthétise le patron de l'Ilec.

Marché unique

Inquiets de la montée en puissance des centrales d'achat européennes, les organisations agricoles et les représentants des industriels (Ania, Ilec, Adepale) ont adressé un courrier à Thierry Breton, le commissaire européen au Marché intérieur. Ils attirent l'attention sur la création « d'alliances européennes de distributeurs inacceptables si elles ont pour objet de contourner les lois de police des Etats membres au détriment de la rémunération des agriculteurs, des salariés des entreprises agroalimentaires ».

En réponse, EuroCommerce, l'organisation des distributeurs, a porté plainte auprès de la Commission pour entrave au marché unique et atteinte à la libre circulation des biens et au respect du droit des contrats (droit de contracter sous la législation du pays dans lequel se déroule la négociation). « Dans le secteur de la consommation, contrairement aux autres marchés comme l'automobile ou la pharmacie, les grands industriels refusent de négocier au niveau européen, ils pratiquent ce qu'on appelle la restriction territoriale de vente » déplore Christel Delberghe, directrice générale d'EuroCommerce.

La Commission va se retourner vers le gouvernement français. Elle tranchera, plus tard, après une longue phase de dialogue... Les négociations commerciales ne s'achèveront pas vraiment le 31 janvier.

Philippe Bertrand avec Marie-Josée Cougard et Dominique Chapuis

Les Echos

La révolte agricole gronde dans toute l'Europe

Les agriculteurs néerlandais, allemands et français se sont mobilisés ces derniers mois contre les réglementations européennes. Ces jacqueries interviennent aussi dans une conjoncture plus difficile pour le secteur.



Manifestation d'agriculteurs allemands, le 15 janvier dernier à Berlin. (JOHN MACDOUGALL/AFP)

Un peu partout en Europe, la colère gronde chez les agriculteurs. Contre Bruxelles et son Pacte vert qui régule l'utilisation des pesticides et est accusé de multiplier les normes, contre les gouvernements et leur politique de lutte contre le réchauffement climatique et contre les

hausse de coûts qui découle en partie de la guerre en Ukraine.

C'est aux Pays-Bas que le mouvement a commencé il y a plus d'un an. La décision du gouvernement de ce pays, gros exportateur de produits agricoles, de diviser par deux les émissions de produits azotés d'ici à 2030 a mis le feu aux poudres. Des manifestations ont éclaté dans tout le pays à l'été 2022. Le parti politique ayant capté la contestation, le Mouvement agriculteur citoyen (le BBB), a réussi à attirer 20 % des suffrages aux élections de mars 2023. Résultat, cet automne, l'Etat néerlandais a préféré renoncer à ses objectifs climatiques, au moins pour un temps.

La révolte s'étend

Les agriculteurs belges se sont mis en branle dans la foulée de leurs voisins. Et le Premier ministre du plat pays, Alexander De Croo, a indiqué vouloir « éviter de surcharger la barque en ajoutant [...] de nouvelles normes », reprenant ainsi à son compte l'idée « d'une pause réglementaire européenne » émise par Emmanuel Macron au printemps 2023. De telles critiques sont récurrentes depuis plusieurs années chez le dirigeant hongrois Viktor Orban ou chez les conservateurs polonais du Piis, au pouvoir jusqu'à l'automne dernier.

Début janvier, les agriculteurs allemands ont commencé à donner de la voix suite à la décision du gouvernement d'Olaf Scholz de supprimer l'allègement fiscal sur le diesel agricole à partir de 2026. Un mouvement qui peut faire penser aux « Gilets jaunes » français de 2018.

La semaine dernière, une grande manifestation a eu lieu à Berlin, soutenue par les artisans et les routiers. De nouvelles mobilisations sont annoncées pour les prochains jours.

En Pologne et en Roumanie, les agriculteurs se mobilisent aussi. Mais la cause principale ne concerne pas les réglementations climatiques. Dans ces deux cas, il s'agit d'abord d'exprimer une crainte, celle de la concurrence des produits agricoles venus d'Ukraine. Kiev est en effet un grand producteur de céréales et les agriculteurs de l'Est paient le prix du soutien de leurs gouvernements à leur voisin. Sans compter que la prochaine entrée de l'Ukraine dans l'Union européenne ne manque pas de les inquiéter.

Une conjoncture difficile

La mauvaise conjoncture économique explique aussi les différents mouvements sociaux d'agriculteurs. L'inflation alimentaire a été forte en Europe, elle a même atteint près de 20 % dans l'Union européenne en mars 2023. Mais si certains agriculteurs en ont profité, ce n'est pas le cas de tout le monde. Selon l'Insee, la production agricole s'est repliée de 0,8 % en France en volume l'an passé. Et, Eurostat indique que les prix agricoles sont en train de baisser très fortement. Au troisième trimestre, ils ont reculé de 9 % dans l'UE.

Quoi qu'il en soit, à moins de six mois des élections européennes, ces jacqueries sont porteuses de risques pour l'UE, dans un contexte où les partis populistes sont hauts dans les sondages. Ces derniers sont particulièrement critiques des politiques climatiques bruxelloises et en profitent pour soutenir les agriculteurs. Le vote extrémiste et En France, le Rassemblement national pointe en tête et en Allemagne, le parti d'extrême-droite, l'AfD, est deuxième dans les enquêtes d'opinion. Il ne faudrait pas que cette révolte agricole transforme ce scrutin en bataille entre les électeurs des champs contre ceux des villes.

Guillaume de Calignon

Les Echos

Inflation : les surprenantes nouvelles habitudes des Français au supermarché

Le bilan 2023 des ventes de produits de grande consommation que dresse Circana montre comment les consommateurs optimisent leurs courses. Avec des mouvements contre-intuitifs.



Les produits d'hygiène-beauté ont été les plus pénalisés par l'inflation. (Shutterstock)

La consommation de produits du quotidien change. L'inflation fléchit, mais les négociations commerciales en cours entre les distributeurs et leurs fournisseurs ne laissent espérer que quelques baisses. Les volumes, c'est-à-dire le nombre d'articles vendus, diminuent. Les Français se restreignent. Surtout, ils ont changé leur façon de consommer.

Les Français se restreignent. Surtout, ils ont changé leur façon de consommer.

Dans son bilan annuel, le panéliste Circana établit la diminution des ventes à 3,1 %. La hausse des prix permet aux chiffres d'affaires de grimper de plus de 8,6 %. L'inflation reflue, certes, elle s'établit à 12,8 % pour 2023 contre un début d'année à 14 %. Elle a enregistré un pic à 16 % au printemps, puis elle est redescendue pour s'établir à 7 % en décembre.

Il n'en reste pas moins que les prix ont grimpé de 20 % depuis 2021. « Jusqu'en 2010, l'inflation alimentaire suivait l'inflation générale. Après, la guerre des prix a provoqué une déflation. Depuis deux ans, l'inflation alimentaire est déconnectée de l'inflation générale » résume Emily Mayer, analyste en chef chez Circana.

Les marques de distributeurs en hausse légère

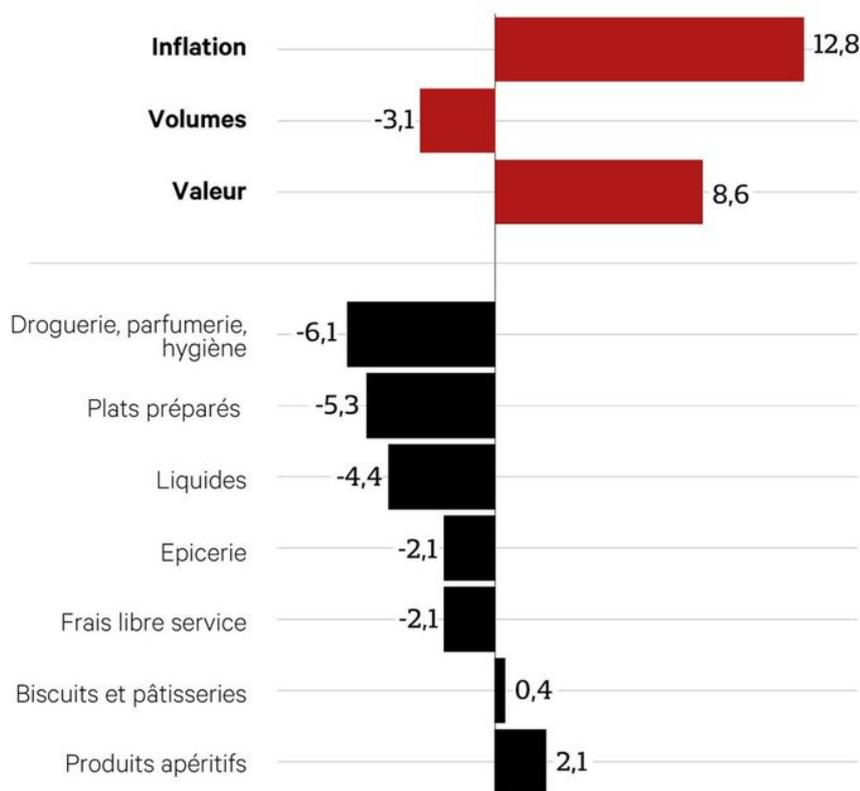
Le phénomène de déconsommation est d'autant plus sévère pour les grandes surfaces que la restauration s'est montrée résiliente. Les Français ont envie de sortir et la fréquentation des restaurants a gagné 4 % pour un chiffre d'affaires global en hausse de 12 %.

La hausse des étiquettes a surtout pénalisé les grandes marques. Leurs ventes ont plongé de 6,2 % en volume quand les marques de distributeur ont gagné 0,8 %. Les géants de l'agroalimentaire accepteront-ils longtemps de vendre moins et baisseront-ils leurs prix en conséquence ? Ce n'est pas certain.

Le panorama que dresse Circana regorge de données contre-intuitives. Malgré l'inflation, les marques de distributeurs ne représentent que 28 % de l'activité des supers et hypermarchés, loin du pic historique de 33 %. Les premiers prix ne constituent que 2,5 % des achats.

L'évolution des ventes des produits de consommation en 2023

En %



SOURCE : CIRCANA



Réputés moins chers, les discounters, comme Lidl et Aldi, ainsi que les hypers n'ont pas gagné de part de marché. Les magasins de proximité, 15 % à 20 % plus chers, n'ont pas perdu de clients. Par ailleurs, les réseaux intégrés comme Carrefour ou Auchan dévissent (-7,9 % en volume) face aux indépendants Leclerc, Intermarché et U qui gagnent 0,4 %.

«Les consommateurs optimisent leurs courses, explique Emily Mayer. Ils fréquentent plus d'enseignes pour trouver la meilleure affaire, ils vont chez Action, Normal ou sur des sites comme Temu. Ils font des arbitrages, achètent moins d'articles chers comme les alcools ou l'hygiène-beauté mais se font des petits plaisirs sucrés ou salés. Les études montrent un appétit de consommation. Nous ne sommes pas dans une logique d'austérité comme en 2008 lors de la crise financière. »

Les tendances de long terme modifient aussi la donne. La population vieillit et les personnes âgées consomment moins. Plus d'un tiers des ménages (37 %) ne comptent qu'une personne, des clients qui vont près de chez eux et achètent au plus près de leur budget tous les jours.

Pour 2024, les experts de Circana prévoient des prix en hausse de 2,5 % environ au sortir des négociations commerciales et, donc, une inflation alimentaire inférieure à 2 % au total, avec seulement 0,5 % de perte de volumes. Si la prévision s'accomplit, les marques qui auront passé leurs hausses en force auront gagné leur pari.

Philippe Bertrand

Les Echos

Les agriculteurs redoutent de payer le recul de l'inflation dans les Caddies

Les agriculteurs, notamment les éleveurs laitiers, dénoncent la remise en cause de la loi Egalim, censée leur assurer une juste rémunération. La FNSEA a demandé un contrôle de son application.



Selon l'indicateur de l'interprofession laitière, la hausse des charges des exploitations s'est élevée à 7 % en 2023. (Romain Beurrier/REA)

Les agriculteurs vont-ils faire les frais des négociations commerciales ? L'alerte a été lancée par les éleveurs laitiers à Bercy et au ministère de l'Agriculture. Selon eux, la loi Egalim, censée protéger les revenus du monde agricole, n'est plus respectée. Lors d'une

réunion du Comité de suivi de ces relations en décembre, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs ont confirmé « de réelles remises en cause ».

Les agriculteurs redoutent qu'industriels et distributeurs s'entendent sur leur dos pour limiter l'inflation. « C'est un retour au monde d'avant, avec des producteurs qui auront les restes des négociations », s'alarme Thierry Roquefeuil, président de la Fédération nationale des producteurs de lait.

Selon Egalim2, la hausse des coûts de production agricoles doit être sanctuarisée. Or dans la filière lait, les discussions entre gros industriels et distributeurs ne vont pas dans ce sens et doivent pourtant se terminer le 31 janvier.

L'arrêt de mort d'Egalim

C'est Lactalis, le géant des produits laitiers, qui a mis le feu aux poudres. « Si le numéro un mondial passe outre Egalim, cela signe son arrêt de mort », redoute Yohann Serreau, éleveur dans le Perche. Il est à la tête de l'organisation représentant les producteurs de Lactalis (Unell) qui a demandé une hausse de 5 % du prix de revient agricole pour 2024. « Nous avons été raisonnables, en tenant compte, dans le calcul, de nos charges, de la hausse du prix de la viande pour nos vaches de réforme, précise ce dernier. 5 %, c'est un centime de plus sur une brique de lait. »

Problème, dans les propositions envoyées aux distributeurs, Lactalis a inscrit une hausse de 1 %, en faisant valoir qu'en 3 ans, il a augmenté de 30 % le prix du lait au total. Mais cela reste loin de l'indicateur de l'interprofession à +7 %.

Depuis, la colère gronde, car Lactalis est un exemple puissant pour les autres industriels. Ce jeudi, des actions à l'initiative de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs sont prévues avec en vue le blocage de certains sites de Lactalis, à Rodez, Montauban ou encore Pontivy. Des enseignes pourraient aussi recevoir la visite des agriculteurs.

Relancer les volumes

Depuis 2019, le géant des produits laitiers et ses éleveurs étaient toujours parvenus à un accord. Mais l'envolée de l'inflation et la chute de la consommation ont changé la donne. « La grande distribution veut des baisses à tout prix et dit aux entreprises 'débrouillez-vous avec vos producteurs'. Nous sommes devenus la variable d'ajustement », s'insurge Thierry Roquefeuil.

L'avancée de la date des négociations commerciales, réclamée par Bercy, aurait aussi joué, le manque de temps pour discuter entre producteurs et entreprises poussant « une sorte d'Egalim inversée, avec une répercussion des baisses de prix de l'aval à l'amont », estime Loïc Adam, président de France OP lait.

Face aux attaques Lactalis indique «respecter toutes les dispositions prévues par les lois Egalim». L'enjeu pour le géant laitier est de regagner des parts de marché, perdues au profit des marques de distributeur, et de restaurer ses marges. « La filière doit contenir l'érosion des volumes, souligne Lactalis. L'évolution du prix du lait, sur la partie agricole comme industrielle, doit être juste pour que les produits laitiers restent accessibles. »

Possible manque de lait

La guerre que se livrent les enseignes plombe aussi les rapports de force. Le prix du lait en brique à 1 euro en rayon est retombé autour de 0,85 euro chez Auchan et Leclerc. Un niveau non rémunérateur pour les éleveurs.

« En 2022, quand les pays européens payaient près de 600 euros les 1.000 litres de lait, en France on était à 450 euros, précise Thierry Roquefeuil. Nous avons accepté de faire un effort, avec l'idée qu'ensuite grâce à Egalim2, nous ayons des augmentations progressives pour soutenir la consommation. On ne peut pas s'asseoir dessus. »

Le danger, c'est que faute de revenus, la relève ne se fasse plus, avec déjà une chute de la collecte. Selon l'institut de l'élevage, la France devra importer du lait dès 2027. Un comble. « S'il manque de lait, les usines ne pourront plus tourner », souligne Yohann Serreau.

Après près 4 mois de blocage, Lactalis a saisi mardi le médiateur des relations commerciales pour reprendre les discussions. Mais l'Unell refuse le thème des échanges « qui conduirait en avril à rediscuter les prix ». La FNSEA, elle, réclame des contrôles sur l'application d'Egalim. Un audit a été confié à l'Inspection générale des finances par Bruno Le Maire, pour mesurer l'impact de ces négociations.

Dominique Chapuis

Les Echos

Viande rouge : la déconfiture de la production française

Il y a de moins en moins de bovins dans les élevages tricolores : en conséquence, la production en France de viande de boeuf ou de veau recule depuis plusieurs années. Les abattoirs commencent à sonner creux, et la balance commerciale se détériore...



La France a de moins en moins de vaches. La baisse continue du cheptel pèse sur toute l'économie du secteur et sur la balance commerciale. (Laurent Grandguillot/REA)

Toujours moins. Alors que la France agricole grogne, son cheptel bovin ne cesse de s'étioler. Il faut s'attendre à une nouvelle baisse de la production de viande en

2024 et cela pour la quatrième année consécutive, prévient l'Institut de l'Élevage (Idele).

En cause : le nombre de vaches, qui ne cesse de diminuer depuis sept ans, « limitant ainsi le nombre de bovins disponible pour la production de viande », explique l'Idele.

Lame de fond

Faute de bêtes, la production de viande bovine devrait baisser de 1,2 % en 2024. C'est nettement moins qu'en 2022 et 2023 où le recul a atteint -5 % par an. Quant au veau, là aussi la filière anticipe un nouveau repli, mais il serait inférieur à 5 % en 2024 contre des retraits de 7 % en 2022 et en 2023.

Si la demande tient, il faudra importer davantage. Mais les Français mangent de moins en moins de boeuf ou de veau à la maison - l'entrecôte vit des jours difficiles, le steak haché écrasant tout sur son passage. La baisse de la consommation de viande rouge a pris racine dans la crise de la vache folle à la fin des années 1990, une crise qui a profondément changé les habitudes de consommation.

La baisse du cheptel a pris de l'ampleur avec la réforme de la politique agricole commune en 2014. Les décisions de l'Europe de supprimer les quotas laitiers ont provoqué sur le marché communautaire une très profonde crise de surproduction, de multiples découragements et des séries d'abandons de la production laitière.

Les éleveurs qui se sont accrochés à la bouée de sauvetage du lait bio nettement mieux rémunéré n'ont eu que quatre ou cinq ans : depuis un an ou deux, la demande de lait bio flanche à son tour, frappée par les arbitrages liés à l'inflation.

Perte de souveraineté

Des voix se sont élevées depuis quelques mois du côté des industriels de l'abattage pour crier gare à la restructuration faute de marchandise. Les producteurs ne fournissent plus assez d'animaux pour que les usines préservent leur rentabilité. La France est pourtant le premier producteur de viande bovine en Europe...

Pas de chance : ce mouvement de fond pèse sur le secteur alors que la consommation tend plutôt à se stabiliser et que des millions de touristes s'annoncent pour les JO, pointe l'IDELE. « Le boeuf reste attractif. Il est bien mis en avant dans la restauration, ce qui lui donne une forte visibilité et un accès à ce marché croissant », dit encore l'Institut.

Résultat, « il faudra augmenter les importations de 3 % cette année afin de compenser le recul des abattages », avertit l'Institut. La balance commerciale va elle aussi s'en ressentir, avec une diminution annoncée de 5 % des exportations, après un recul de 7 % en 2023.

Marie-Josée Cougard

Lidl poursuit ses travaux en Bretagne sur sa future plateforme de 56 000 m²

À Châtelaudren-Plouagat (22), l'entrepôt XXL de Lidl, qui avait été ravagé par un incendie en 2022, est actuellement en travaux pour une ouverture prévue mi-avril. Il viendra livrer les 62 magasins de l'enseigne situées dans les Côtes-d'Armor, le Morbihan et le Finistère.



En juin 2022, la plateforme de Lidl à Châtelaudren-Plouagat dans les Côtes-d'Armor subissait un énorme incendie dévastant 22 000 du bâtiment en construction sur les 56 000 m² prévus. Les travaux qui ont suivi se poursuivent encore à l'heure actuelle pour une mise en service prévue en avril 2024. Un chantier à 100 millions d'euros pour une plateforme XXL venue remplacer à la base l'entrepôt logistique de Ploumagoar qui s'étendait sur 20 000 m² et livrait les 62 magasins Lidl des Côtes-d'Armor, du Morbihan et du Finistère.

Une nouvelle cellule surgelés

Plus de 300 salariés devraient être présents sur le futur site, dont 230 sur la partie logistique, selon les informations recueillies par Ouest-France, qui a pu se rendre sur place. Avec ses 56 000 m², la future plateforme suit la lignée des autres sites de Lidl en France : « À part la future plateforme d'Ablis, en région parisienne, dont le chantier est en cours, et qui fera 87 000 m², celle de Châtelaudren-Plouagat se situe dans les standards de ce que Lidl construit actuellement », a indiqué à Ouest-France, François Baril, coordinateur du transfert sur le site. Sur le total de la surface, 2 500 m² seront dédiés à la partie administrative (ressources humaines, vente, achat immobilier, etc.), le reste accueillant les activités logistiques mais aussi les vestiaires, les sanitaires, l'infirmerie, la cafétéria et un espace pour les pauses. L'entrepôt sera divisé en neuf cellules, avec chacune leur spécificité (produits secs, produits frais, fruits et légumes, produits non alimentaires...), dont une dédiée aux surgelés à -24°C, ce qui n'était pas le cas sur son ancien entrepôt de Ploumagoar dont il conserve le périmètre de livraison : « Comme à Ploumagoar, on livrera les 62 magasins Lidl des Côtes-d'Armor, du Morbihan et du Finistère. Mais on aura plus de 500 nouvelles références. Chaque jour, ce seront plus de 2 000 palettes qui entreront et sortiront de l'entrepôt, à partir de 123 portes de quai pour les camions », a expliqué François Baril à Ouest-France. Alors que le transfert des équipes sur le nouveau site, devrait débuter en février pour être effectif en avril, cette cellule surgelés devrait être lancée un peu plus tard que les autres à la mi-juin.

TROISIEME PARTIE :

L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE



REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Le Modem au Transport ?

Après la nomination d'un gouvernement Attal resserré, l'acte II du remaniement est attendu autour du 30 janvier 2024. Le portefeuille des Transports pourrait ainsi échoir au député Modem des Yvelines, Bruno Millienne, au nom d'un rééquilibrage de la majorité en faveur de François Bayrou.

Après la nomination du gouvernement de Gabriel Attal le 11 janvier 2024 recolorisé sarkozyste, place à la nomination des ministères délégués et secrétaires d'État, attendue avant le 30 janvier. Une question hante les esprits dans le microcosme transport/logistique : le secteur gardera-t-il un ministre délégué, à l'instar de Clément Beaune qui cochant les cases de la compétence et de l'écoute, ou écopera-t-il d'un simple secrétariat d'État ? En bon adepte des « coups » politiques, Emmanuel Macron sollicite « en même temps » des profils saugrenus. Quelques heures avant la reconduction in extremis de Christophe Béchu, le ministre de tutelle des transports, c'est la navigatrice Maud Fontenoy qui avait les faveurs du président et de son secrétaire général à l'Élysée, Alexis Kohler...

Resserrement = unité ?

Pour constituer le nouveau « pack gouvernemental », Matignon promet une équipe ne comptant pas plus de 30 ministres et des cabinets amaigris. En réunion des directeurs de cabinet le 16 janvier, consigne a été passée de réduire la voilure sur le recrutement des collaborateurs : si les ministres de plein exercice peuvent conserver 15 conseillers, les ministres délégués sont limités à 11 collaborateurs au lieu de 13 et les futurs secrétaires d'État à 7 au lieu de 8. Le directeur de cabinet de Gabriel Attal, Emmanuel Moulin, veut insuffler une culture de mutualisation des conseillers au sein des ministères délégués.

La déclaration de politique générale de Gabriel Attal fixée le 30 janvier, à l'Assemblée nationale puis au Sénat, constitue une balise de l'acte II du remaniement gouvernemental. « Le calendrier prévu est passé du 23 janvier au 30 janvier » indique une source sénatoriale du groupe macroniste RDPI. Le temps de laisser le jeune Premier ministre consulter tous les groupes politiques et les corps intermédiaires afin de coconstruire sa feuille de route.

Tractations finales

Après l'hypothèse Jean-Marc Zulesi (BTL no 3956, p. 21), les tractations ont recommencé après la conférence de presse d'Emmanuel Macron à l'Élysée, le 16 janvier. Devant quelques 250 journalistes, le chef de l'État a promis que son nouveau premier ministre, toujours pilote de la planification écologique, s'exprimerait sur

le dossier lors de son discours de politique générale. « Il n'y a pas une annonce fracassante (...). La priorité des prochains mois sur la planification, c'est de déployer le plan qui est le nôtre », a-t-il conclu.

Le programme ne change donc pas ; la vraie question est de savoir si Matignon va opérer un réel rééquilibrage de la majorité gouvernementale en faveur du mouvement démocrate et indépendant. Lequel n'a pas retrouvé les 4 portefeuilles qu'il possédait dans le gouvernement Borne : seul le ministre de plein exercice, Marc Fesneau (Agriculture et souveraineté alimentaire), a conservé son maroquin. Mécontent, François Bayrou milite en coulisses pour négocier a minima deux profils centristes dans le gouvernement Attal et tente de compenser les portefeuilles de Philippe Vigier (ministre délégué chargé des outre-mer), Jean-Noël Barrot (ministre délégué chargé du numérique) et Sarah El Haïry (secrétaire d'État chargée de la biodiversité). Il n'est pas certain qu'il obtienne un rééquilibrage poste pour poste.

Du journalisme à l'Assemblée

Bruno Millienne, député Modem des Yvelines, cocherait donc la case de la compétence et celle du rééquilibrage centriste. D'autant que le député macroniste David Valence, l'actuel président du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) souhaite se concentrer sur la présidence de la délégation des collectivités territoriales à l'Assemblée nationale.

Vice-président de la commission du développement durable et de l'Aménagement du territoire, Bruno Millienne est aussi le co-rapporteur d'une mission flash sur les mesures d'accompagnement de la création des zones à faibles émissions mobilité (« ZFE-m »). Ancien journaliste sportif pour France-Télévisions, Eurosport et le groupe M6, il s'est emparé des sujets transports et mobilités dès son entrée à l'Assemblée nationale en 2017. Il a œuvré aux côtés des fédérations professionnelles dans le cadre de la « task force », qui a donné naissance à la feuille de route de la décarbonation du secteur. La carte Millienne sera-t-elle le geste « fairplay » de l'exécutif ? Dans La Revue du Trombinoscope de janvier 2024, Bruno Millienne a rédigé une tribune intitulée « Mobilités de demain : l'heure de la cristallisation ». Tout est dit.

[Réglementation] Les enjeux du nouveau reporting extra-financier pour les transporteurs



Dans les transports, la CSRD pourrait contribuer à une meilleure reconnaissance, sinon implication, des chargeurs.

Crédit photo Bolloré Logistics

La Corporate Sustainability Reporting Directive, ou CSRD, est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, de façon progressive. Les transporteurs routiers sont concernés, directement ou non, par ses règles de reporting extra-financier, mises en œuvre pour atteindre la neutralité carbone, d'ici 2050.

La CSRD renforce les exigences de reporting extra-financier, ou de durabilité, des entreprises. Un des outils déployés par l'Union européenne pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 (et - 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990), cette directive vise à harmoniser et à améliorer la disponibilité, ainsi que la qualité, des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des sociétés. Nombreux sont les transporteurs concernés, directement ou non, par ces nouvelles règles, entrées en vigueur au 1er janvier 2024, de façon progressive.

De manière indirecte, les transporteurs routiers sont concernés, car ils doivent transmettre des informations, dont sur les gaz à effet de serre émis lors d'un transport, à leurs clients. Dans ce cas, ils pourraient être davantage sollicités sur les modalités et les précisions des données ESG communiquées aux entreprises soumises à la CSRD. Selon ces modalités, le temps passé et les investissements associés, la rémunération de ce service pourrait se poser légitimement. D'autres transporteurs, par leur taille et/ou statut, sont directement concernés, et doivent se conformer aux nouvelles règles de reporting extra-financier.

Quelles entreprises concernées et quand ?

Depuis le 1er janvier 2024, avec un 1er reporting à publier en 2025, les entreprises concernées sont celles qui publiaient, déjà, une déclaration de performance extra-financière (DPEF, en application de la Non Financial Reporting Directive, de 2014, que la CSRD remplace). Ces entreprises, cotées, ont plus de 500 salariés et réalisent plus de 40 M€ de CA et/ou ont un total de bilan supérieur à 20 M€.

Puis, à compter du 1er janvier 2025 (avec un 1er reporting à publier en 2026), la CSRD s'appliquera à toutes les entreprises qui satisfont à, au moins, deux des critères suivants : plus de 250 salariés, de 40 M€ de CA et/ou de 20 M€ de total de bilan. Deux autres étapes sont prévues en 2026 et 2028. Elles couvrent, tout d'abord, les PME cotées (hors microentreprises : de 10 salariés, 250 K€ de total de bilan et/ou de 700 K€ de CA), avec un possible report de deux ans. Suivront, ensuite, les grandes entreprises non européennes, réalisant un CA supérieur à 150 M€ dans l'Union.

Pourquoi, pour qui ?

Selon la Commission européenne, près de 50 000 sociétés devront se conformer aux nouvelles règles de reporting extra-financier. À la différence de la Non Financial Reporting Directive (NFRD) qu'elle remplace, la CSRD s'appuie sur des normes standardisées et digitalisées. Elle impose, aussi, aux entreprises de contrôler leurs données ESG par un organisme tiers certifié. Pour de nombreux observateurs, sa mise en œuvre devrait permettre de lutter contre le « greenwashing ». Dans les transports, elle pourrait contribuer à une meilleure reconnaissance, sinon implication, des chargeurs.

Ce nouvel intérêt pourrait se traduire par une meilleure répartition des investissements pour mieux les décarboner et/ou, le déploiement de nouveaux leviers internes, dans le but d'optimiser leur demande (en transport). Enfin, pour les transporteurs concernés, la CSRD est présentée comme un moyen d'accéder à des marchés financiers et à des prêts « durables ».

Décarbonation : L'IRU contre l'obligation d'achats de poids lourds bas carbone



L'Union européenne souhaite accélérer sur la décarbonation du transport routier. Crédit photo DR

L'organisation internationale du transport routier (IRU) a appelé les États membres contre la proposition du Parlement européen concernant les transporteurs routiers. Il a soumis un projet de réglementation visant à une obligation d'achat des véhicules lourds bas carbone par les entreprises du transport.

Le 17 janvier, l'organisation internationale du transport routier (IRU) a envoyé une lettre aux États membres de l'Union européenne leur incitant de rejeter un texte de loi soumis prochainement par le Parlement. Ce projet vise à imposer une obligation d'achat de camions zéro émission par les transporteurs, dans le cadre des objectifs de décarbonation de la filière. « Le fait d'imposer aux opérateurs privés des objectifs d'achat de véhicules à émissions nulles irait à l'encontre des droits fondamentaux garantis par la Charte de l'Union européenne », indique Raluca Marian, représentante de l'IRU à Bruxelles. Avant de poursuivre : « L'obligation d'acheter des véhicules non polluants peut non seulement violer le droit de propriété et le droit d'exercer une activité économique, mais elle peut également entraîner des distorsions du marché puisque la version du Parlement prévoit que de telles restrictions sur l'utilisation du capital ne s'appliqueront qu'aux grands opérateurs ».

Un mauvais timing

Loin d'être contre la décarbonation du transport, l'IRU justifie ce courrier par la situation fragile des acteurs du secteur. « Les opérateurs de transport, qu'ils soient grands ou petits, ont des marges très réduites. L'obligation d'acheter des véhicules qui ne sont potentiellement pas adaptés à leurs types d'opérations et qui sont deux à trois fois plus chers placerait inévitablement certains acteurs dans une situation de désavantage concurrentiel », souligne Raluca Marian. En outre, l'organisation internationale du transport regrette que cette proposition soit déjà mise sur la table alors qu'il y a actuellement « un manque important d'infrastructures pour les carburants alternatifs dans l'UE ». Toutefois, le règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, qui doit en partie apporter un début de solution, va entrer en vigueur dans le courant de l'année 2024.